

# Projet de loi no 27

## Loi sur l'économie sociale

Mémoire présenté par

Regroupement québécois  
des entreprises d'économie sociale  
en gestion des matières résiduelles (RQEÉS-GMR)

AU

Ministère des Affaires municipales,  
des Régions et de l'Occupation du territoire  
(MAMROT)

Mai 2013



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	i
1. INTRODUCTION.....	1
2. PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	1
3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE LOI.....	2
3.1 RECONNAISSANCE DES INTERLOCUTEURS SECTORIELS.....	2
3.2 RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES ET GOUVERNEMENTALES.....	3
4. QUELQUES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	4
<i>LÉGISLATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP).....</i>	<i>4</i>
<i>LES ENTENTES GRÉ À GRÉ.....</i>	<i>5</i>
5. CONCLUSION.....	7
ANNEXE A	
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	A-1

## 1. INTRODUCTION

Le Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles (RQEÉS-GMR) salue l'adoption du projet de Loi sur l'économie sociale. La reconnaissance de l'entrepreneuriat en économie sociale, mais surtout la prise en considération des entreprises d'économie sociale par les différents ministères du gouvernement lors de l'élaboration de programmes et de mesures représente un pas en avant pour les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles.

Le présent mémoire se divise en trois parties. La première partie présente le Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles. La deuxième section fait état de nos commentaires et recommandations sur le projet de loi. Pour terminer, nous présenterons quelques enjeux auxquels les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles ont à faire face dès maintenant.

## 2. PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (RQEÉS-GMR)

Le **Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles** (RQEÉS-GMR) est né d'une volonté des entrepreneurs du secteur de se réunir afin de partager leur expertise et leurs valeurs, leur fournissant ainsi une force unique au Québec.

Depuis sa fondation en 2010, le RQEÉS-GMR a su faire reconnaître la capacité de ses membres à répondre aux différents besoins en gestion des matières résiduelles. Entreprises pratiquant le développement durable bien avant la lettre, les entrepreneurs en économie sociale en gestion des matières résiduelles (GMR) gèrent en intégrant les trois piliers du développement durable que sont l'humain, l'environnement et l'économie, formant ainsi le leitmotiv de leur quotidien.

Les membres du RQEÉS-GMR développent l'entreprise en gestion des matières résiduelles dans des secteurs aussi variés que le réemploi et le recyclage des ordinateurs et équipements connexes (TIC); le réemploi des textiles et menus objets (friperie et ressourcerie); la récupération et le recyclage des papiers, cartons, verre, plastique et métal; la destruction de documents; la collecte des matières recyclables (collecte sélective) ainsi que la récupération des meubles et électroménagers.

Les entreprises d'économie sociale en GMR sont des entreprises autonomes qui ne dépendent pas de l'État. Elles sont également des entreprises marchandes puisqu'elles offrent et vendent des produits et des services. Ce qui les différencie des entreprises traditionnelles, ce sont leur mission sociale et le réinvestissement de tous leurs excédents budgétaires au **service de leur mission**.

Les membres du Regroupement offrent des emplois à plus de 2 500 personnes et représentent un chiffre d'affaires de plus de 61 M\$. Ces entreprises d'économie sociale sont actives, voire proactives dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Elles n'attendent pas l'arrivée des problématiques pour intervenir, elles les anticipent et agissent pour mettre en place des solutions viables et rentables pour leur communauté.

### **3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE LOI**

#### **3.1 RECONNAISSANCE DES INTERLOCUTEURS SECTORIELS**

Le Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles salue la reconnaissance accordée au Chantier de l'économie sociale à titre d'interlocuteur national en économie sociale. Nous saluons également la mise en place de la Table des partenaires qui conseillera le ministre responsable en matière d'économie sociale.

La Table des partenaires sera le lieu privilégié pour renforcer les valeurs de l'économie sociale dans une approche démocratique et pour la coproduction des politiques gouvernementales en gestion des matières résiduelles permettant d'assurer une représentativité adéquate des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles

Le RQEÉS-GMR croit que le mandat de la Table des partenaires devrait inclure, sans s'y restreindre :

- Conseiller le gouvernement dans l'élaboration du plan d'action touchant la gestion des matières résiduelles;
  
- Assurer une coopération entre les différents acteurs sur le plan :
  - ◆ de l'accessibilité aux marchés publics;
  - ◆ des ententes gré à gré;
  - ◆ d'un meilleur partenariat avec les municipalités; et
  - ◆ de la reconnaissance transversale des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, particulièrement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et Recyc-Québec.

Le RQEÉS-GMR est le seul regroupement national d'entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles reconnu par Recyc-Québec et le Chantier de l'économie sociale. Parce que la gestion des matières résiduelles est un secteur d'activités qui fait face à une concurrence féroce, il est essentiel que le RQEÉS-GMR soit consulté directement. Sans l'apport de l'expérience et l'expertise des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, le gouvernement se privera d'un soutien important pour la compréhension de ce secteur d'activités.

## **RECOMMANDATION :**

Le RQEÉS-GMR recommande au ministre responsable de la Loi sur l'économie sociale, en l'occurrence le ministre du MAMROT, de s'associer un représentant des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles à la Table des partenaires afin d'être soutenu adéquatement dans la compréhension de la réalité de ce secteur d'activités.

### **3.2 RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES ET GOUVERNEMENTALES**

Le RQEÉS-GMR est heureux de constater que le projet de Loi sur l'économie sociale ait comme objectif une reconnaissance transversale de l'économie sociale au sein du gouvernement. Nous espérons que la transversalité saura s'exprimer concrètement dans le plan d'action à venir ou encore mieux dans les législations en vigueur et futures. Des modifications aux mesures et aux programmes seront également nécessaires, mais celles-ci ne sauraient être efficaces ni cohérentes sans des changements législatifs. De plus, nous croyons que la mise en place d'outils efficaces est nécessaire pour soutenir les actions concrètes sur le terrain.

Parmi les outils possibles, le RQEÉS-GMR propose d'inclure dans les appels d'offres de tous les paliers de gouvernement, des clauses à caractère social et environnemental ainsi que des critères d'évaluation des soumissions relevant également des dimensions sociale et environnementale. Ces critères devraient compter pour 30% à 50% du pointage total de la soumission proposée. Ainsi, l'emphase serait mise sur la qualité du travail et sur les impacts positifs sociaux et environnementaux plutôt que sur le seul prix, qui compte actuellement pour au moins 75% de l'évaluation, tout en maintenant un système équitable et transparent. De plus, toute entreprise, qu'elle soit d'économie sociale ou traditionnelle, aurait des chances similaires d'obtenir des contrats avec les instances gouvernementales. Enfin, cette approche permettrait également aux instances

gouvernementales d'être en cohérence avec la volonté du gouvernement de contribuer davantage au développement des territoires tel que proposé dans la campagne sous le slogan : *L'économie sociale, j'achète.*

#### **RECOMMANDATIONS :**

Le RQEÉS-GMR recommande que tous les textes réglementaires actuels et futurs, mentionnent formellement d'accorder une place importante aux entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles lorsque celles-ci sont présentes dans une région donnée et qu'elles répondent aux critères établis par les différentes instances concernées.

Le RQEÉS-GMR recommande également de permettre aux entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, et ce dès maintenant, de contracter gré à gré avec les municipalités.

#### **4. QUELQUES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### ***Législation de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)***

Dans la mesure où certaines matières résiduelles sont déjà régies par des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et que d'autres matières s'ajouteront au fil des ans, il est important d'en faire mention dans le présent mémoire. Par exemple, depuis la mise en application du règlement sur la récupération et la valorisation des produits électroniques par les entreprises en juillet 2012, le RQEÉS-GMR constate des effets néfastes sur les entreprises d'économie sociale de ce secteur, certaines risquant même la fermeture. Le principe même d'une REP étant de confier aux producteurs la responsabilité de gérer leur produit jusqu'à la fin du cycle de vie est certes fort louable. Le règlement

adopté par le gouvernement du Québec précise d'ailleurs clairement que les producteurs doivent mettre en place des programmes de récupération qui favorisent le traitement local des matières résiduelles et respectent la hiérarchie des 3RV-E, des valeurs au cœur de l'action des entreprises d'économie sociale. Toutefois, il y a loin de la coupe aux lèvres!

Les entreprises membres du regroupement qui exercent dans ce domaine d'activité ont toutes obtenu la certification exigée pour traiter avec l'organisme responsable de la mise en œuvre du programme au nom des producteurs (organisme constitué des producteurs eux-mêmes), soit comme réemployeur soit comme recycleur. Ainsi, les municipalités qui traitaient auparavant directement avec des entreprises d'économie sociale font maintenant affaire avec cet organisme (ARPE-Québec) et celui-ci a pleine liberté de choisir avec qui il souhaite traiter pour la gestion des matières résiduelles (réemploi ou recyclage). Les effets positifs prévus dans la loi sur l'économie sociale, malgré la transversalité qui y est prévue, risquent donc d'être fort réduits par la mise en place de programmes de REP pour plusieurs catégories de matières résiduelles. Le choix de l'attribution des contrats relève maintenant uniquement d'une association de grandes entreprises privées qui n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations pour le développement local et régional et pour les impacts sociaux positifs.

De plus, les mécanismes de surveillance de ces programmes de REP semblent insuffisants, voire inexistant, pour s'assurer que les entreprises d'économie sociale puissent continuer d'exercer leurs activités. Le danger est très réel de voir disparaître par inadvertance tout le secteur de l'économie sociale dans cette sphère d'activité! Il y a une aberration importante que le législateur doit corriger immédiatement sinon, le principe de la responsabilité élargie des producteurs concrétisé dans des programmes surveillés présentement par Recyc-Québec risque de signifier la disparition à court terme d'un grand nombre d'entreprises d'économie sociale œuvrant présentement en gestion des matières

résiduelles. En fait, on le voit déjà suite à la mise en place de la REP des TIC qui a provoqué une perte de revenu de 30% à 50% dans plusieurs entreprises!

Est-il nécessaire de rappeler que les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles sont ancrées dans leur milieu et qu'elles permettent, entre autres, l'insertion de personnes qui autrement seraient exclues de la société?

#### **RECOMMANDATION :**

Le RQEÉS-GMR recommande que le gouvernement agisse promptement afin que les entreprises en économie sociale en gestion des matières résiduelles soient prises en compte dans les législations, notamment en ce qui concerne les règlements mettant en place des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP).

#### ***Les ententes gré à gré***

Les ententes gré à gré entre les municipalités et les entreprises d'économie sociale en GMR étaient chose courante avant l'adoption, en 2009, d'une modification à la loi. Cette modification empêchait alors les municipalités ou les régies de conclure des contrats gré à gré avec entreprises d'économie sociale relativement à des services ayant trait aux matières résiduelles, précisément en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération de ces matières. En avril 2010, un avis précisait que le ministre avait le pouvoir d'autoriser une municipalité (les régies inter-municipales étant incluses), aux conditions qu'il détermine, d'octroyer un contrat sans demander de soumissions.

Suite à cet avis, même si les municipalités et les régies peuvent continuer à faire des ententes gré à gré avec les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles, les municipalités et régies craignent toujours la démarche bureaucratique et

les apparences de conflits d'intérêt ou de collusion au moment où la question éthique est à l'avant-scène de la vie politique de nombreuses municipalités.

Rappelons que seules les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles font face à ces contraintes.

#### **RECOMMANDATION :**

Le RQEÉS-GMR recommande que les textes législatifs municipaux soient modifiés afin que les municipalités et régies inter-municipales de gestion des déchets puissent contracter gré à gré avec les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles.

## **5. CONCLUSION**

Nous espérons que l'arrivée d'une loi sur l'économie sociale sera un outil de développement pour le RQEÉS-GMR et ses membres. Cette reconnaissance de la participation des entreprises d'économie sociale (en gestion des matières résiduelles) à la contribution du développement économique et social du Québec est fortement ressentie chez les membres du Regroupement. Le Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles avec le soutien du gouvernement du Québec pourra développer son plein potentiel et se déployer à la grandeur du Québec.

Les entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles créent de la richesse, de plus en plus d'emplois et répondent aux différents besoins en développement durable. Rappelons que dans ce domaine, les entreprises d'économie sociale ont développé de nombreux projets avant même que le secteur privé à but lucratif ne s'y intéresse, notamment dans le domaine du réemploi et du recyclage à des fins de solidarité sociale.

## **ANNEXE A**

### **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Président**

Monsieur Pierre Legault, Renaissance

#### **Vice-présidente**

Madame Agnes Beaulieu, Insertech Angus

#### **Secrétaire-trésorier**

Monsieur Bertrand Tremblay, Carrefour environnement Saguenay (CES)

#### **Administrateurs**

Monsieur Jacques Bertrand, La Relance Outaouais

Monsieur Yves Desforges, Grenier populaire des Basses-Laurentides

Madame Marie-Josée Filteau, Certex Canada

Monsieur Jean-Yves Guimond, coopérative de solidarité Collecte Pro

#### **Direction générale**

Madame Lucie Beaudoin